

**Arrêté temporaire de circulation**

**RUE GUSTAVE EIFFEL (JALLAIS)**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêté SG n°2020-13 en date du 28/05/2020 portant délégation de signature,

**CONSIDÉRANT** que l'organisation de l'inauguration de l'association ALL WHITE GARAGE représentée par M. TOUBLANC Fabrice rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 01/06/2024 au 02/06/2024 RUE GUSTAVE EIFFEL (JALLAIS),

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

À compter du 01/06/2024 à 14h00 et jusqu'au 02/06/2024 à 2h00, la vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h du 1 au 17 RUE GUSTAVE EIFFEL (JALLAIS) (Beaupréau-en-Mauges).

**ARTICLE 2**

À compter du 01/06/2024 à 14h00 et jusqu'au 02/06/2024 à 2h00, le stationnement est autorisé côté impair, du 7 au 17 RUE GUSTAVE EIFFEL (JALLAIS) (Beaupréau-en-Mauges).

**ARTICLE 3**

À compter du 01/06/2024 14h00 et jusqu'au 02/06/2024, à 2h00, le stationnement de tout types de véhicules est autorisé, RUE GUSTAVE EIFFEL (JALLAIS) (Beaupréau-en-Mauges) sur le terrain communal (parcelle 162WE459) situé en face du 1 RUE GUSTAVE EFFEIL (JALLAI) (Beaupréau-en-Mauges).

**ARTICLE 4 - SIGNALISATION**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ALL WHITE GARAGE.

**ARTICLE 5 - CHARGES D'EXECUTION**

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 17/05/2024  
Pour le Maire,  
Maire déléguée de Jallais

Annick BRAUD

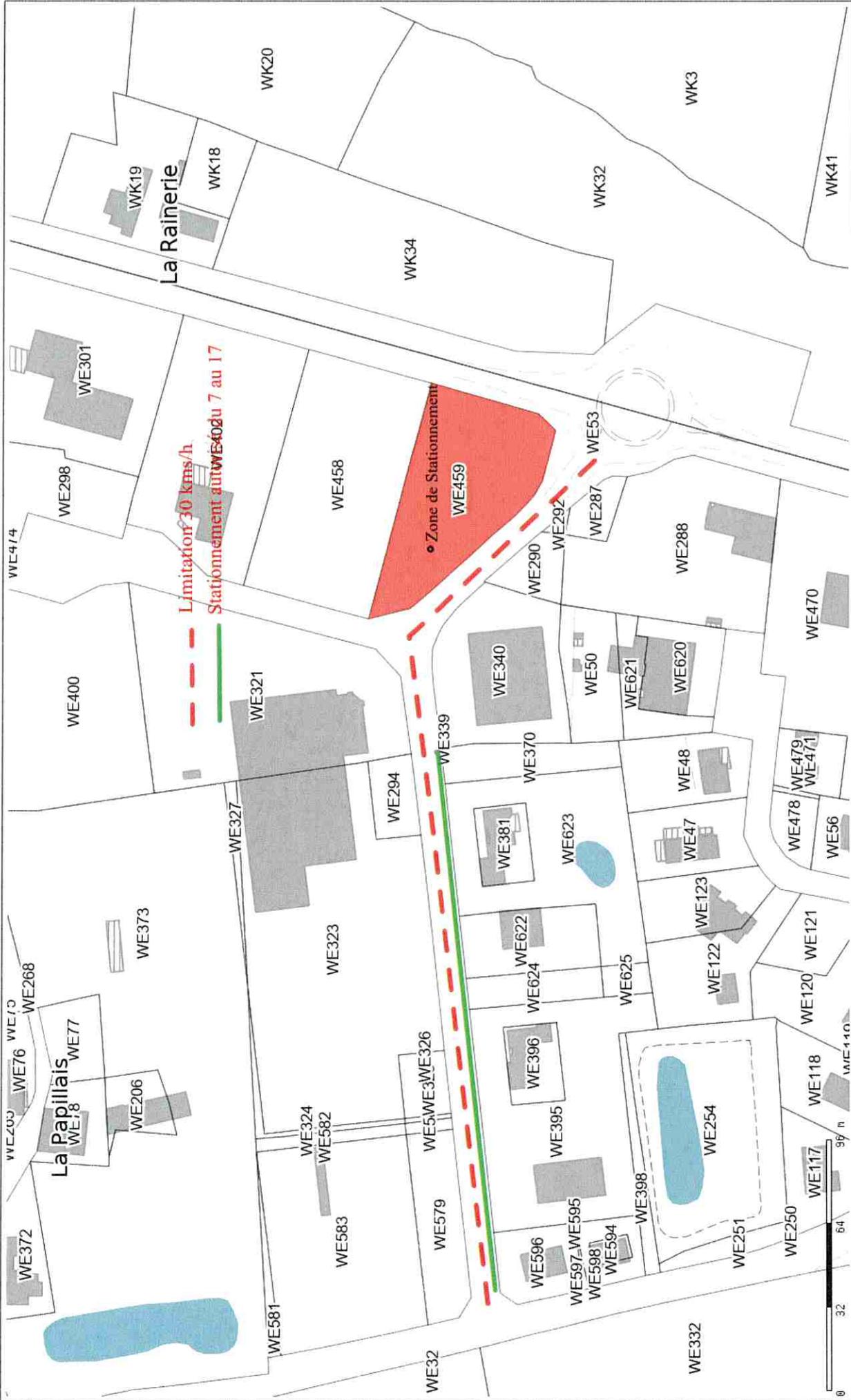


**DIFFUSION:**

- ALL WHITE GARAGE
- HDV
- Mairie Jallais

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Plan 1

